

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME CNDH-RDC

Institution d'Appui à la Démocratie

Réceptionné, le: 24 MARS 2026 Par: 6801 Signature: Kinshasa, le 23 Mars 2026

N° Réf.: CNDH/163 /PRES/PNM/SP/01/2026

Transmis Copie pour Information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de de la République, Chef de l'Etat (Avec l'expression de mes hommages les plus déferents) Palais de la Nation

- Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle et Président du Conseil Supérieur de la Magistrature (Avec l'assurance de ma haute considération) Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation (Avec l'assurance de ma haute considération)

- Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ; - Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères ;

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Emploi et Travail ;

- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) ;

- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe ; (Tous) à Kinshasa/Gombe

- Honorable Député National Lambert MENDE OMALANGA Palais du Peuple

- La Société MARSAVCO S.A ;

- Monsieur le président de l'Association des 686 Ex-travailleurs de la société MARSAVCO regroupés au sein de l'association "ATUMA" ;

REPUBLICUE DEMOCRATIQUE DU CONGO COUR CONSTITUTIONNELLE SECRETARIAT DU PRESIDENT



REPUBLICUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE SERVICE COURRIER 24 MAR 2026

Président République Démocratique du Congo PRIMATURE 24 MAR 2026

Handwritten notes: K Vu de... pour les Cabinets Dominique de Ville Pin Paris France 16 Boulevard Nat. H. MBV

REPUBLICUE DEMOCRATIQUE DU CONGO COUR DE CASSATION Lettre Reçu le: 24 MAR 2026

CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE REÇU LE: 24 MARS 2026

REPUBLICUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES Le Cabinet Date: 24 MARS 2026

PARQUET GENERAL / GOMBE ACCUSE DE RECEPTION Date: 24/3/26

MINISTERE DE L'EMPLOI ET TRAVAIL RECEPTION COURRIER Reçu le: 24 MARS 2026

LIGNES MARITIMES CONGOLAISES SA CONSEIL D'ADMINISTRATION Reçu le: 24/03/2026

Siège National : 38, Boulevard du 30 juin, Réf: Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact : +243 818 988 261/+243 810 444 014

E-mail : cndhrdc2023@gmail.com

Website : www.cndh.cd

Vertical handwritten notes: Reçu le 24.03.2026

- Monsieur le Directeur de Bureau Conjoint des Nations Unies des Droits de l'Homme (BCNDH)
- Monsieur le Président National de la Fédération des Entreprises au Congo (FEC) ;
- Cabinet Bâtonnier National Honoraire MBU ne LETANG ;
(Tous) à Kinshasa/Gombe
- Maître Dominique de VILLEPIN
À Paris



A Son Excellence Madame la Première
Ministre, Cheffe du Gouvernement
(Avec l'expression de ma très haute Considération)
Hôtel du Gouvernement
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Transmission de l'Avis n° 001/PR/CNDH-RDC/PNM/SP/01/2026 de la CNDH relatif au litige opposant la société MARSAYCO S.A à ses ex-travailleurs regroupés au sein de l'association (ATUMA).

Excellence Madame la Première Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, l'Avis de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH-RDC) dont l'objet est repris en marge.

Cet avis, issu des investigations menées par la CNDH dans le cadre de ses missions légales de la promotion et de la protection des droits de l'homme, met en évidence la persistance d'un différend non résolu d'il y a 20 ans, en dépit des décisions judiciaires et administratives intervenues ainsi que des initiatives de règlement à l'amiable engagées sous l'égide des autorités publiques.

Au regard des atteintes relevées aux droits économiques et sociaux des ex-travailleurs concernés, la CNDH recommande l'implication du Gouvernement, sous votre haute autorité, en vue de favoriser l'exécution effective des engagements et des actes juridiques pris dans ce dossier, notamment le Décret du 06 avril 2011.

Veillez agréer, Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, l'expression de ma très haute considération.

Paul NSAPU MUKULU
Président de la CNDH-RDC

Siège National : 38, Boulevard du 30 juin, Réf : Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact : +243 818 988 261/+243 810 444 014

E-mail : cndhrdc2023@gmail.com

Website : www.cndh.cd